

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Rapports relatifs aux participations régionales de toute nature – exercice 2018 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de ses politiques de développement économique et territorial notamment, le Conseil régional a enrichi ses modalités d'intervention par des outils d'ingénierie financière et des participations dans des sociétés d'économie mixte. Ainsi, il a pu développer un portefeuille de participations et couvrir des champs variés de l'action régionale. Le Conseil régional s'est organisé pour mettre en place un système de pilotage de ses participations lui permettant de suivre le respect de sa stratégie par les organismes au capital desquels il participe, de connaître et identifier les risques éventuels attachés à son portefeuille.

Plus récemment, les conditions légales et réglementaires d'intervention de la Région ont évolué. En effet, la loi NOTRe a introduit à l'article L4211-1 du Code général des collectivités territoriales la possibilité d'intervenir directement au capital de sociétés commerciales. Le Conseil régional a ainsi l'opportunité d'accompagner les entreprises bretonnes par cette nouvelle modalité dans le cadre de sa stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, la Glaz économie. La collectivité a défini les lignes directrices de sa doctrine d'investissement par délibération en octobre 2017. La Région est ainsi entrée au capital de deux sociétés commerciales en 2018 : Yer Breizh et GDH (Groupe D'Aucy Holding).

C'est dans ce cadre que sont exposés :

- une synthèse globale retraçant les prises de participations régionales ;
- un point sur les prises de participation dans les sociétés commerciales en 2018 ;
- un focus sur les sociétés de capital risque (SCR) et les fonds professionnels de capital investissement ;
- la présentation de l'activité et de la situation financière pour chacune des sociétés dans laquelle la Région détient une participation.

De plus, en application de l'article L.131-1 du Code du Tourisme, une synthèse de l'activité et de la situation financière du Comité régional du tourisme (CRT) figure dans ce rapport.

Le Président du Conseil régional demande aux élus régionaux de prendre acte de ces rapports.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER apprécie le rapport qui lui est soumis pour avis, réunissant dans un même document l'ensemble des participations détenues par la Région, pour un montant de 72,2 M€, en progression de 2,4 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Les informations contenues offrent une vision assez détaillée des domaines d'intervention, des structures mises en place, du niveau d'implication de la Région, des partenariats existants.

Les graphiques figurant dans le rapport illustrent ainsi des taux de participation allant de 0,02 % du capital dans la SLE (Société locale d'épargne d'Ille-et-Vilaine) à 100 % dans Breizh Up, avec des niveaux d'intervention s'échelonnant de 15 k€ dans la SLE à 28,38 M€ dans la SABEMEN.

2.1. Les prises de participation au capital de sociétés commerciales

Pour la première fois, conformément à la possibilité donnée par la loi NOTRe, et dans le respect des limites fixées, la Région est entrée au capital de deux sociétés en 2018 :

- Yer Breizh. En juillet, la Région a pris 5 % du capital de cette société, soit 300 k€. Après les déboires subis par le groupe Doux, cette opération vise à entraîner de nouveaux partenaires dans une production de volailles recherchant une montée en gamme, un soutien à l'export, et une reconquête du marché. Cette intervention a été soutenue par le CESER eu égard à son poids dans le secteur agro-alimentaire et à son impact tant sur les salariés que sur les éleveurs. Elle doit être suivie attentivement, les résultats dégagés au terme de l'exercice 2018 n'étant pas significatifs dans cette phase de redémarrage, dont le succès est grandement conditionné par la réalisation d'une nouvelle usine à Châteaulin.
- Groupe D'Aucy Holding (GDH), structure dans laquelle la Région est intervenue en décembre, à hauteur de 2,7 % du capital, soit 5 M€. Cette opération résulte en fait de la transformation d'une avance remboursable accordée en 2016 en prise de participation, dans laquelle le CESER voit la possibilité pour la Région d'apporter son regard dans la stratégie d'une entreprise dont 12 des 19 sites de production sont implantés en Bretagne, et alors que la fusion avec Triskalia est en cours pour donner naissance au nouveau groupe Eureden. En ce qui concerne les comptes arrêtés au 30 juin 2018, le CESER regrette qu'aucune explication ne soit donnée sur un résultat exceptionnel négatif de 6,5 M€, et suggère que les bilans simplifiés des trois derniers exercices soient mis en évidence, afin de mieux apprécier les évolutions au fil du temps. Il souhaite également que soient apportées des informations, quant à certaines évolutions annoncées dans la stratégie de production de l'entreprise (introduction du label bio, plein air, notamment : quelle part occuperont-elles par rapport à l'ensemble des activités du groupe ? Des mécanismes incitatifs sont-ils prévus à ce titre ?).

Le CESER rappelle sa demande d'une précision de la doctrine définie par le Conseil régional, pour éclairer ce nouveau domaine d'intervention.

2.2. Les sociétés de capital risque et les fonds professionnels de capital investissement

Au travers des différents outils mis en œuvre, le CESER constate le dynamisme des interventions en capital de la Région pour soutenir l'activité, qu'il s'agisse des TPE - PME ou de start-up dans les secteurs en pointe.

Fin 2018, les fonds d'investissement comptent 119 participations dans des entreprises bretonnes, pour 33 M€ (dont 73 participations pour 32 M€ hors Bretagne Capital Solidaire, qui porte un grand nombre de petites opérations en faveur de TPE). Les interventions correspondantes ont vocation à être provisoires, et donc à être remboursées après quelques années, le CESER constatant que les investissements dans 7 % des sociétés connaissent une sortie difficile, ce qui ne surprend pas dans ce cadre. Néanmoins, de ce fait, une information chiffrée sur les pertes potentielles constituerait une précision utile.

2.3. Les participations de la Région

Les éléments fournis pour chacune des 18 situations concernées apportent des informations intéressantes sur le déroulement des interventions. Sept d'entre elles suscitent ici des remarques, ou interrogations :

- Breizh Invest PME (ex Bretagne Jeunes Entreprises). La société a versé un dividende en 2016 avec un résultat de l'ordre d'1 M€, l'exercice 2017 présentant ensuite un résultat proche de zéro, puis celui de 2018 des pertes à hauteur de 395 k€. S'agissant là d'aider au développement et à la transmission-reprise de PME traditionnelles, ces variations mériteraient un commentaire.
- Bretagne Capital Solidaire. Cette société a vocation à soutenir des petites entreprises à différents moments de leur vie, présentant de bonnes perspectives de croissance. Même si les chiffres sont modestes, les résultats restent négatifs chaque année, sans explication.

- Breizh Up, seule structure dans laquelle la Région est actionnaire à 100 %. Après 3 années d'existence elle est intervenue en faveur de 14 sociétés pour 4 M€, avec un résultat régulièrement déficitaire, ce qui ne surprend pas quand il s'agit de soutenir l'innovation. Breizh Up ambitionnant 40 interventions en 5 ans, le CESER s'interroge sur la montée en charge : quelles sont les perspectives pour les 2 années à venir ?
- SEMBREIZH. Le CESER constate la progression de l'activité, suite à la réorganisation intervenue, et la nette progression des résultats. Le seul bilan 2018 ne permet pas de comparaison avec les précédents. L'endettement important (37 M€) mériterait d'être détaillé.
- Société anonyme bretonne d'économie mixte d'équipement naval (SABEMEN). Le CESER s'est inquiété un an plus tôt de la baisse d'activité constatée pour la B.A.I. concernant ses activités passagers et véhicules passagers, non commentée (Brexit ? Trafic vers l'Espagne ?). Il constate un redressement de ces deux activités (passagers + 1,8 % ; véhicules + 0,6 %), mais un recul du fret (-2,9 %), ces deux tendances ne trouvant pas davantage d'explications. Face à une situation des plus incertaines, à laquelle la B.A.I. est particulièrement sensible, les effets du Brexit restent bien évidemment un point de vigilance pour le CESER.
- Centre d'étude et de valorisation des algues (CEVA). Recapitalisé en 2017, le CEVA poursuit ses activités sans atteindre encore le point d'équilibre au niveau du résultat d'exploitation, lequel est cependant sur une meilleure pente (- 124 k€ vs - 176 k€ en 2017). Le résultat final est largement positif (268 k€), mais repose sur un crédit d'impôts de 445 k€, tout comme le résultat positif de 2017 (+ 120 k€) reposait sur un résultat exceptionnel de 263 k€. Le CESER regrette l'absence de commentaire sur la nature du crédit d'impôts (crédit d'impôt recherche ?), et plus largement sur les perspectives pour 2019 dans le cadre du plan stratégique qui devait être défini pour le Centre. Pour le CEVA et les autres Centres d'innovation technologique agri-agro concernés, le CESER s'interroge sur l'évolution du projet contenu dans Act Food Bretagne.
- Comité régional du tourisme (CRT). Si l'activité du CRT qui vit à 86 % des subventions régionales n'est pas remise en question, le CESER constate que le résultat d'exploitation reste négatif sensiblement au niveau de l'exercice précédent (- 150 k€), aboutissant à un résultat net qui se détériore encore (- 217 k€ vs -85 k€ en 2017). Le CESER relève plusieurs projets touchant au développement de l'offre ou à la communication et promotion, dont une nouvelle campagne devant être déployée à l'échelle nationale et internationale en 2019. Des informations plus détaillées seraient bienvenues.

En conclusion, le CESER apprécie l'étendue et la logique des domaines d'intervention dans lesquels s'investit le Conseil régional, rappelant son souhait de veiller à l'éco-socio-conditionnalité des aides.

Il l'encourage à enrichir le document d'informations complémentaires ou de données historiques permettant des comparaisons, dans le cas de structures ou face à des éléments posant question, et parfois à ouvrir les perspectives pour le ou les exercices à venir.

Enfin, sans contester le bien-fondé des interventions, le CESER regrette l'absence quasi-générale d'indications sur les investissements comme sur l'impact en matière d'emplois créés ou sauvegardés dans les territoires, en contrepartie des capitaux engagés par la collectivité.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Rapport relatif aux participations régionales de toute nature – exercice 2018

Nombre de votants : 92

Ont voté pour l'avis du CESER : 92

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Régis BOIRON (Centre des Jeunes dirigeants d'entreprises de Bretagne), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Olivier CHAPALAIN (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité

	<p style="text-align: center;">Intervention de Marie-Annick GARAUD-LE GARS Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne</p>
---	--

La CFDT souhaite intervenir sur le secteur agroalimentaire. En effet, dans le cadre des opportunités permises par la loi NOTRe, la Région Bretagne a officialisé sa deuxième prise de participation au capital d'une entreprise bretonne. Après la prise de participation au sein de « Yer Breizh », structure amont en aviculture, la Région Bretagne s'est engagée au capital d'une coopérative agricole, le groupe « d'Aucy ». Le secteur agroalimentaire breton se trouve actuellement face à des défis majeurs (attentes sociétales, évolutions de la consommation et des attentes des consommateurs, attractivité des métiers, mondialisation...). L'ensemble des filières étant confronté à ces nouveaux enjeux, la CFDT souhaite connaître les ambitions de la région vis-à-vis de chacune d'entre elles comme elle l'a fait pour la filière volaille. Ces prises de participations doivent constituer un véritable levier pour aider, voire impulser, notre agroalimentaire à se réorienter pour faire face à ces défis. Elles doivent aussi favoriser le maintien des centres de décisions en Bretagne. Pour la CFDT, les entrées au capital de certaines entreprises doivent se faire sous conditions de mise en place de plans stratégiques en lien avec ces nouveaux enjeux et prenant en compte les objectifs définis dans la Breizh cop. La CFDT veillera à ce que ces futures prises de participations prennent en compte des aspects sociaux tels que les conditions de travail, de rémunération, de formation et de développement de l'emploi sur nos territoires Bretons.



Intervention de Stéphane CRÉACH

Comité régional CGT de Bretagne

L'avis du CESER sur ce sujet relatif aux participations régionales de toute nature correspond à la volonté de la CGT que bien évidemment la puissance publique peut être non seulement stratège industriel, elle peut aussi venir en financeur imposer des modèles économiques innovant.

La puissance publique et plus particulièrement l'échelon du Conseil Régional ne peut pas se limiter à « être le pompier de service » des incendies industriels et sociaux menés par une partie du monde économique dans une logique libérale du court terme.

C'est d'ailleurs pourquoi la CGT se félicite de la reprise dans l'avis du CESER du rappel nécessaire de la doctrine, puisqu'il en a une, définie par le Conseil Régional et les services de ce même Conseil en ont accepté le principe de ce rappel pour l'avenir lors du bureau de coordination de vendredi dernier.

Il ne s'agit pas pour la CGT de revenir tous les 4 matins sur ce type de sujets mais à l'heure où les collectivités et l'Etat sont souvent pointé du doigt, il n'est pas inutile de préciser régulièrement que le maintien de l'emploi en territoire ne peut pas servir de chantage à certaines filières ou groupes en se désresponsabilisant de leurs propres choix parfois totalement arbitraires.

Le rappel dans l'avis du CESER à veiller à faire doctrine aussi du principe de l'éco-socio- conditionnalité des aides aux entreprises est certainement un des leviers les plus vertueux dans une gestion saine des deniers publics. Cette recommandation devrait être une de celles qui donnerait du sens dans ce qu'il convient de juger des engagements des uns et des autres.

L'avis du CESER se conclut sur une demande forte de plus d'indications sur les investissements comme sur l'impact en matière d'emplois sauvegardés et créés dans les territoires, en contrepartie des capitaux engagés par la collectivité, la CGT n'aurait pas dit mieux.